



TABLES DES MATIÈRES

PLAN DE RELANCE PHASE 3

- 01- Chaîne décisionnelle
- 02- Mesures et paliers d'alerte
- 05- Distanciation physique
- 06- Mesures d'hygiène et de prévention
- 07- En cas de symptômes sur le lieux de l'activité
- 08- Protocole en cas d'éclosion
- 09- Transport et sécurité
- 10- Récapitulatif PHASE 1
- 11- Récapitulatif PHASE 2
- 12- Retour sur neige au Québec
 - a) Retour à l'entraînement
 - b) La tenue d'événements
- 18- Ressources



CHAÎNE DÉCISIONNELLE

INSTANCES GOUVERNEMENTALES

M. François Legault Mme Isabelle Charest Direction de la santé publique Municipales, OBNL, PRIVÉ INSPQ - CNESST MSSS & MEES RBQ

Décident et s'assurent de la réalisation des étapes du déconfinement en déterminant S'assurent de la viabilité les priorités, les objectifs, les règles et les applications concrètes

PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES DE STATIONS DE SKI

Décident les conditions de l'ouverture et la gestion des installations sportives suite aux sport concerné consignes de la santé.

économique à long terme.

Rendent opérationnelles les consignes et assurent une présence sur le terrain.

QUÉBEC SNOWBOARD ET L'ASSQ

Établit les procédures spécifiques en lien avec le

S'assurent d'outiller leurs membres et leurs partenaires pour l'application des

- Pratique Libre
- Compétitions
- Formation

Informe les athlètes, entraineurs, personnel et administrateurs et bénévoles

INSTANCES LOCALES

Clubs et Associations régionales

Décident si l'organisation peut assurer le respect des consignes de la Santé Publique consignes des autorités et de former ses intervenants. S'assurent de la viabilité économiquement à long terme

> Informent et gèrent les athlètes, entraineurs, personnel et bénévoles

PARTICIPANTS

Athlètes, parents, entraineurs et bénévoles

Décident de participer aux activités selon les conditions à respecter des autorités

Assurent qu'ils n'ont pas la présence de symptômes ou s'il y a eu contact avec une personne ayant été déclarée positive ou en attente de test de COVID19



MESURES ET PALIERS D'ALERTE

Dernière mise à jour 8 juillet 2021

LOISIR ET SPORT

Pour en savoir plus et connaître l'ensemble des modalités des mesures, consultez Québec.ca/coronavirus

Mesures en vigueur

ZONE VERTE Activité avec contacts brefs Maximum: groupe de 50 participants (auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles) Ligues², tournois et compétitions³ permis Maximum de 50 spectateurs sur un même plateau sportif à libre accès > À partir du 12 juillet · Les activités nécessitant des contacts prolongés sont possibles (ex.: aviron, sport de combat, danse); en autant que possible, il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts Dans les lieux où les gens restent assis dans des estrades, des gradins ou des places fixes, le nombre maximal de spectateurs autorisés pour le sport amateur augmente à 100, par plateau sportif, mais reste à 50 dans les autres cas (spectateurs debout) Possibilité de tenir des événements publics extérieurs⁴ sportifs et récréatifs (incluant les tournois³ et les compétitions), accueillant des spectateurs assis avec places fixes assignées d'avance, debout ou assis sans place assignée ou sur des sites constitués d'installations temporaires où les spectateurs circulent le long d'un parcours ou d'un circuit. Les organisateurs de ces événements doivent se référer aux directives concernant les festivals et événements : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/ a-z/coronavirus-2019/plan-deconfinement/festivals-evenements INTÉRIEUR Maximum: groupe de 25 participants⁵ (auguel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles) Installations ouvertes: toutes (incluant les gyms et lieux utilisés pour la pratique des jeux de guilles, de billard et de fléchettes) Ligues², tournois et compétitions permis (incluant les sports de combat) Maximum de 25 spectateurs pour les sports amateurs sur un même plateau sportif à libre accès > À partir du 12 juillet Les activités nécessitant des contacts prolongés sont possibles (ex.: aviron, sport de combat, danse); en autant que possible, il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts Dans les lieux où les gens restent assis dans des estrades, des gradins ou des places fixes, le nombre maximal de spectateurs autorisés augmente à 50, par plateau sportif, mais reste à 25 dans les autres cas (spectateurs debout) Distance minimale de deux mètres en tout temps entre toute personne, sauf pour les occupants d'une même résidence privée ou lors de la prestation d'un service ou d'un soutien Port du couvre-visage/masque obligatoire en tout temps sauf lors de la pratique d'une activité physique Port du couvre-visage recommandé lors de l'assistance rapprochée, sauf pour les membres d'une même résidence Registre des clients obligatoire PORT DU COUVRE-VISAGE Les mesures usuelles relatives au port du couvre-visage à l'intérieur des lieux publics doivent continuer d'être appliquées: https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/masque-ou-couvre-visage-covid-19/port-du-couvre-visagedans-les-lieux-publics-covid-19 **GESTION DES INSTALLATIONS** Capacité d'accueil Déterminée par les gestionnaires de site selon l'application des mesures de distanciation physique Vestiaires et installations sanitaires ouverts dans le respect de la distanciation physique et à la condition qu'un nettoyage régulier soit effectué Possibilité d'emprunter ou de louer de l'équipement si une désinfection est assurée







MESURES ET PALIERS D'ALERTE

ZONE VERTE

· Formations pour les sauveteurs aquatiques autorisées (selon les lignes directrices émises par la <u>Société de sauvetage</u>)

Formations pour les intervenants (animateurs, entraîneurs, officiels, etc.) autorisées

Accompagnateur autorisé lorsque nécessaire (ex.: le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap). Celui-ci devra alors être comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis
 Une personne ayant un handicap (ou autre clientèle vulnérable) peut être accompagnée au besoin pour pratiquer une activité. Il est proposé que l'accompagnateur soit une personne qui habite sous le même toit. Si cela s'avérait impossible, il est recommandé que la personne ayant un handicap détienne sa Carte accompagnement loisir comme preuve du besoin d'accompagnement. Dans ce cas, si la distanciation ne peut être respectée, l'accompagnateur doit porter un équipement de protection, conformément au guide de la CNESST

Autant que possible, la distanciation physique doit être respectée lors de la pratique d'activités physiques ou sportives. Les contacts ou rapprochements, lorsqu'ils sont inévitables, sont permis. Le principe de limiter le nombre de contacts demeure important. La pratique avec les mêmes partenaires est encouragée.

Pour les activités habituelles (parties et ligues) d'une association sportive, d'un organisme de loisir, d'une municipalité ou d'une entreprise privée, les organisateurs doivent se référer aux mesures applicables au secteur du loisir et du sport, notamment en ce qui concerne le nombre de participants par plateau sportif. Pour le nombre de spectateurs qui peut assister à ces activités, les mesures concernant les rassemblements extérieurs dans un lieu public s'appliquent. Un mêmes elte peut comporter plusieurs plateaus sportifs (ex: parc comportant plusieurs terrains de soccer ou de basseball). Un plateau sportif constitue un espace défini, un terrain sportif ou une surface de jeu, dont les entrées, les sorties et les aires de circulation sont distinctes et les accès bien contrôlés (gymnase, patinoire, piscine, terrain de baseball, etc.).

Pour la tenue de tournois et de compétitions, les organisateurs doivent se référer aux mesures applicables au secteur du loisir et du sport, notamment en ce qui concerne le nombre de participants par plateau sportif. Au sujet du nombre de spectateurs pouvant assister à ces activités, les mesures concernant les rassemblements extérieurs dans un lieu public s'appliquent. Un même site peut comporter plusieurs plateaux sportifs (ex.: parc comportant plusieurs terrains de soccer ou de basebaill). Par exemple, si l'endroit où se déroule la compétition ou le tournoi comporte 4 plateaux, il sera possible d'accueillir 400 spectateurs et 200 participants, et ce, sans que l'activité soit traitée comme un événement public. Il importe toutefois qu'il y ait un roulement des spectateurs et des participants après chaque partie, afin que ceux-ci aient quitté avant que d'autres prennent place sur chaque plateau. Ainsi, lors d'un tournoi de sport associatif où il peut y avoir des parents ou amis qui viennent observer chaque partie, cette modalité peut s'appliquer, dans la mesure où on ne s'attend pas à un grand achialandage. Notons que les organisateurs de compétitions ou de tournois ne respectateurs per mis orbiver ne efférer aux directives concernant les événements extérieurs de sport et de loisir (ex.: lors d'une compétition ou d'une partie qui présente de l'intérêt pour le grand public, est ouverte à tous et est susceptible d'attirer un grand nombre de spectateurs).

Un événement public extérieur signifie une manifestation de sport ou de loisir ponctuelle réalisée par un promoteur ou un comité organisateur, accessible au grand public et pour laquelle le nombre de participants et de spectateurs présents ou anticipés est plus grand que celui permis pour les rassemblements extérieurs dans un lieu public. Il peut prendre la forme d'un championnat, d'une qualification, d'un essai, d'un tour, etc. Les activités d'envergure nationale et internationale sont épaiement considérées comme des des événements. Pour les événements d'envergure internationale, tont que la Loi sur la mise en quarantaine est en vigueur, les organisateurs doivent soumettre un dossier à l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) trois mois avant la tenue de l'événement. Pour déposer leur dossier, ils doivent obtenir des lettres d'appui des instances suivantes: la Direction générale de santé publique du Québec, la direction régionale de santé publique et la ministre déléguée au sport. https://www.canada.ca/fr/services/culture/sport/autorisation-voyage-international-unisport.html

La supervision est assurée par une personne désignée par l'organisation qui offre l'activité. Cette personne est responsable d'assurer le respect des mesures et consignes sanitaires en vigueur. Dans le cas d'activités offertes par une association ou club, il est attendu que les mesures sanitaires appliquées respectent le protocole de reprise des activités de la fédération sportive provinciale ou de l'organisme national de loisir concerné.

RÉFÉRENCES

- rectives spécifiques pour le secteur
- du loisir et du sport

 Questions et réponses sur les ac sportives, de loisir et de plein air
 - sportives, de loisir et de plein air
 Port du masque ou du couvre-visage
- Outil d'autoévaluation des symptômes
- Plan de déconfinement général
 Carte des paliers d'alerte
 Palier 1 vigilance (zone verte)

/ersion anglaise

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/mesures-loisir-sport-ete21-ANG.pdf

Education Québec ■

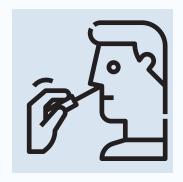


MESURES

AVANT DE PRATIQUER UNE ACTIVITÉ (ENTRAÎNEMENT OU COMPÉTITION)



Surveiller les symptômes (toux, fièvre etc.) La collaboration des parents est nécessaire.



Les participants symptomatiques se feront <u>tester</u> et resteront à la maison.



Nombre réduit de personnes afin d'assurer une distance de 2 mètres. Ce nombre doit respecter les normes ministérielles en place.



DISTANCIATION PHYSIQUE

EN TOUT TEMPS JE RESPECTE LA DISTANCIATION PHYSIQUE DE 2 MÈTRES

Je respecte les consignes gouvernementales ainsi que la <u>carte des</u> <u>paliers d'alerte par région</u>.

Si vous répondez OUI à une des affirmations ci-dessous, restez à la maison

SYMPTÔMES

Je présente ou j'ai été en contact avec quelqu'un présentant des symptômes de la COVID-19

- Je réponds au <u>questionnaire</u>
 <u>d'autodéclaration</u>
- Je suis les directives du centre de dépistage
- Je ne participe pas aux événements/entraînements, je vais me faire tester et je demeure à la maison en attente de mes résultats

CONTACT

J'ai été en contact avec une personne déclarée positive à la COVID-19

Je ne participe pas aux
événements/entraînements, je vais me
faire tester et je demeure à la maison en
attente de mon résultat

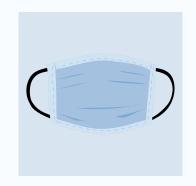
PROBLÈMES DE SANTE

J'ai des problèmes de santé (maladie chronique ou autres) et selon les recommandations de mon médecin

• Je ne participe pas aux événements/entraînements et je reste à la maison



MESURES D'HYGIÈNES ET DE PRÉVENTION



Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics intérieurs (pour toutes les personnes âgées de 10 ans et plus) et obligatoire dans les remontées mécaniques



Se laver les mains souvent avec du savon ou gel (20 secondes)



Eternuez et toussez dans votre coude



Désinfectez les équipements utilisés (air bag, trampoline, cônes, échelles d'agilité, élastiques, poids, altères etc.)



Avoir une station sanitaire sur le lieu de l'activité



Interdiction de partager du matériel comme les bouteilles d'eau



Respecter le nombre de personnes autorisées selon la <u>région</u>



EN CAS DE SYMPTÔMES

SUR LES LIEUX DE L'ACTIVITÉ

SE RÉFÉRER AU PROTOCOLE EN CAS D'ÉCLOSION (PAGE 7)



Isoler l'individu et lui faire porter un masque de protection



L'envoyer se faire dépister dans un centre de <u>dépistage COVID-19</u>



L'athlète ou le membre du personnel ne peut pas revenir avant d'avoir été testé et un résultat négatif sera exigé avant que la poursuite de l'entraînement ne soit autorisée.



PROTOCOLE EN CAS D'ECLOSION

Si une personne présente des symptômes de la COVID-19, voici les étapes qui doivent être suivies:

- Garder son calme et ne pas alerter immédiatement les personnes sur place qui pourraient être infectées
- La personne doit être retirée du groupe d'entraînement et isolée dans un endroit prédéterminé.
- L'activité en cours sera immédiatement suspendue
- La personne possiblement infectée doit aller se faire <u>tester</u> ainsi que tous les autres membres du groupe
- Informer les autorités de la santé publique locale
- Si une autre personne développe des symptômes, la diriger vers un centre de test

L'entraînement pourra reprendre aux conditions suivantes :

- Tous les membres ont été testés négatif à la COVID-19
- Si vous avez été en contact avec un cas confirmé, vous devez rester en auto-isolement pour une période de 14 jours suivant le dernier contact avec ladite personne malgré votre résultat négatif



TRANSPORT ET SÉCURITÉ

TRANSPORT

Toute personne est fortement encouragée à se rendre sur les lieux de l'entraînement par ses propres moyens privés et devrait éviter d'utiliser le transport en commun. Les transports ne devraient être réalisés qu'avec des personnes habitant sous le même toit. Si les athlètes ne conduisent pas eux-mêmes, ils doivent être déposés à l'extérieur de l'établissement. Les parents doivent être rejoignables en tout temps et disposés à venir chercher leur enfant.

SECURITE

Toutes les interactions entre un athlète et une personne en position de confiance doivent se dérouler dans des environnements ouverts et observables en tout temps. Cela signifie faire des efforts significatifs et concertés pour éviter qu'un entraîneur, un officiel, un adulte ou un autre représentant se retrouve seul avec un athlète et/ou une personne vulnérable.

Cela s'applique également à la communication en ligne ou électronique (courrier électronique, textos, facebook, TEAM, Zoom etc). Toutes les rencontres, formations, entraînements, déplacements et autres devraient être réalisés avec un minimum 3 personnes.



RÉCAPITULATIF PHASE 1

BONNES PRATIQUES -CLUBS

- Faire le suivi des symptômes: <u>auto-déclaration</u> de tous les participants AVANT chaque entraînement: entraîneurs, bénévoles, athlètes
- Assurez-vous de bien communiquer les règles sanitaires
- Assurez-vous d'avoir les autorisations pour utiliser les sites d'entrainement
- Une station d'hygiène est accessible
- Le club a mis en place un plan d'urgence adapté à la situation

BONNES PRATIQUES - ENTRAÎNEURS

- Si vous avez des symptômes grippaux, avisez votre club. Allez vous faire <u>tester</u> et restez à la maison
- Prendre connaissance des règles d'hygiènes
- Distanciation de 2 mètres en tout temps et le port du masque lorsque nécessaire
- Assurez-vous que les règles de distanciation sont respectées par tous durant l'entraînement
- Désinfecter votre matériel pour le prochain entraînement
- Lavez vos vêtements en arrivant à la maison et lavez vos mains
- Assurez-vous que les participants aient répondu au formulaire d'auto déclaration
- Lavez-vous les mains avant et après l'entraînement

BONNES PRATIQUES- ATHLÈTES

- Si vous avez des symptômes grippaux, allez vous faire <u>tester</u> et restez à la maison
- Arrivez 15 minutes avant l'entraînement
- Prendre connaissance des règles d'hygiène et consignes des installations intérieures et extérieures
- Répondre au questionnaire d'auto-déclaration AVANT
 l'entraînement
- Distanciation de 2 mètres en tout temps
- Ne pas partager d'équipement ou de bouteilles
- Lavez-vous les mains avant et après l'entraînement (Apportez votre propre solution-gel pour les mains)
- Lavez vos vêtements en arrivant à la maison et lavez vos mains
- Quittez immédiatement après l'entraînement

BONNES PRATIQUES-PARENTS

- Si votre enfant ou un membre de votre famille présente des symptômes, allez vous faire <u>tester</u> et restez à la maison.
- Arrivez 15 minutes avant l'entraînement et évitez le covoiturage
- Distanciation de 2 mètres en tout temps (avec les autres parents/enfants)
- Récupérez votre enfant immédiatement après l'entraînement
- Respectez les consignes de votre club
- Au retour, limitez les contacts avec votre enfant avant qu'il/elle ait pris une douche.



RÉCAPITULATIF PHASE 2

AVANT LE VOYAGE

- Deux semaines avant le départ, revenir à des mesures de confinement et distanciation sociale plus stricte
- Aller se faire <u>tester</u> et surveiller les symptômes possibles
- S'informer des restrictions dans le pays de destination et respecter les consignes des autorités locales
- Planifier votre trousse de voyage pour votre sécurité et celle des autres (masques chirurgicaux, gel désinfectant)
- Préparer son plan de retour au Canada afin de respecter les 14 jours d'auto-isolement
- Si vous ressentez des symptômes de la COVID-19, ne pas voyager, allez vous faire tester et restez à la maison!

PENDANT LE VOYAGE

- Obligation de porter son masque dans les transports, endroits clos, remontés mécaniques et lorsque la distanciation sociale de 2m n'est pas possible
- S'informer avant son départ des mesures en place dans les aéroports et les lignes aériennes
- Une personne par lit maximum
- Chaque athlète/entraîneur est responsable d'assurer la désinfection de sa zone: siège, matériel etc.
- Minimiser le temps passé dans le chalet ou dans les endroits restreints (distanciation sociale de 2 mètres est de mise en tout temps)
- Arriver à l'entraînement déjà équipé

APRÈS LE VOYAGE

- Effectuer un auto-isolement de 14 jours en suivant les consignes gouvernementales
- Surveiller les symptômes (toux, fièvre etc.)
 Nous recommandons d'aller se faire tester le plus rapidement possible



RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC RETOUR À L'ENTRAÎNEMENT -CLUBS-

CONCEPT DE BULLE D'ENTRAÎNEMENT

Il est important de tout mettre en oeuvre pour réduire les risques de propagation du coronavirus. Pour ce faire, nous recommandons que chaque club crée des bulles d'entraînement pour que les intervenants travaillent avec le même groupe d'athlètes, en créant une bulle sécuritaire comme suit:

- Le même groupe d'athlètes
- Les mêmes intervenants
- ∘ La même montagne

SOUS-BULLE (REMONTEES MECANIQUES)

Des bulles sous-groupes seront créés pour l'accès aux remontées mécaniques. Chaque bulle sous-groupe devra être composée d'athlètes provenant d'un palier d'alerte de même niveau (vert, jaune, orange ou rouge). Bien connaître le protocole de la station visitée en fonction du palier d'alerte.

Consignes sanitaires de l'ASSQ



RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC RETOUR À L'ENTRAÎNEMENT -CLUBS-

DEFINITION DES RÔLES

Une personne responsable par "bulle d'entraînement" doit être nommée et formée pour faire le suivi des mesures sanitaires mises en place. Ces principales tâches seront:

- D'accueillir les personnes
- S'assurer que l'<u>auto-déclaration</u> est complétée à chaque jour d'entraînement
- Veiller au respect de la distanciation physique de 2m
- Assurer la gestion sécuritaire des groupes d'entraînement

COMMUNICATIONS

La gestion des communications est des plus importante en temps de pandémie. Les informations en lien avec les diverses mesures COVID-19 devront être diffusées et bien comprises de la part du personnel, des partenaires, des athlètes, des parents, des officiels et autres collaborateurs.

DEPLACEMENTS ENTRE REGIONS

Les activités locales ou à proximité sont privilégiées.Les déplacements entre les régions sont autorisés, mais les arrêts non essentiels doivent être minimisés et doivent permettre de se rendre directement au lieu de pratique sportive. Une fois rendu, il importe de respecter les consignes de santé publique.



RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC RETOUR À L'ENTRAÎNEMENT -CLUBS-

CONSEILS INSCRIPTIONS

- Prévoir un protocole de pré-inscription et les procédures de votre club. Chaque athlète, entraîneur, officiel, bénévole ou personnel impliqué devra avoir fait l'achat de sa carte de membre de l'AQS valide pour la saison 2020-2021 (EN LIGNE) qui inclut le formulaire de reconnaissance des risques.
- Les inscriptions et le paiement en ligne sont encouragés. Les échanges de papier sont limités au maximum

CONSEILS GESTION DE L'ENTRAÎNEMENT

- Tenir un <u>registre de présence</u> pour chaque entraînement
- Faire signer l'auto-déclaration avant chaque entraînement
- Elaborer un plan pour le retour à l'entraînement
- Prévoir organiser une séance d'information virtuelle pour présenter le plan de retour aux parents, athlètes et entraîneurs pour les informer des procédures et responsabilités de chacun, avant, pendant et après l'entraînement
- Québec Snowboard pourrait intervenir directement auprès des clubs si les règles de sécurité n'étaient pas respectées.



RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC RETOUR À L'ENTRAÎNEMENT-CLUBS

MESURES EN VIGUEUR À PARTIR DU 28 JUIN 2021

- Le plan de déconfinement pour l'été est maintenant disponible en consultant le lien suivant: https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/plan-deconfinement
- Vous référer au napperon disponible aux pages 2-3 du présent plan de relance pour connaître toutes les modalités.

Profitez bien de l'été, tout le Québec est maintenant en ZONE VERTE!!

Bon entraînement!!



RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS

- Les inscriptions aux événements seront en ligne uniquement (aucune inscription sur place)
- Le nombre de participants sera limité selon les normes gouvernementales
- L'avis de course fournira toutes les informations sur le déroulement de la compétition ainsi que les mesures spécifiques de la montagne visitée (vous trouverez toute l'information dans la section <u>AVIS DE COURSE</u> de notre site internet)
- Un dossard sera remis à chaque athlète pour la saison
- Les rencontres d'entraîneurs (TC meeting) se feront de manière virtuelle
- Toutes les autres rencontres devront prioriser une approche virtuelle. Lorsque c'est impossible, les rencontres devront avoir lieu à l'extérieur en respectant la distanciation physique de 2m
- La zone de départ sera limitée à un nombre restreint d'athlètes pour respecter la distanciation sociale de 2m
- Un horaire pré déterminé sera distribué à chaque club et affiché dans l'avis de course afin de respecter des plages horaires dans la zone de départ

RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS

- Les bénévoles, les officiels et les juges recevront une formation spécifique afin de respecter les mesures sanitaires en place lors du déroulement de l'événement
- Une attention particulière sera amenée aux zones de départ et d'arrivée
- La remise des médailles se fera en respectant la distanciation physique. Le port du masque/couvre visage sera obligatoire. Aucun "high five" ou accolade ne sera permis.
- Le port du masque/couvre visage sera obligatoire dans le chalet ou en tout endroit fermé où la distanciation de 2m est impossible (remontées mécaniques, portillon de départ)
- Les athlètes et tout le personnel de compétition devront suivre rigoureusement les mesures mises en place par les stations hôtes
- Des marqueurs de distanciation seront visibles dans la zone de départ, zone d'arrivée ainsi qu'au secrétariat de course
- Aucun panneau d'affichage (les résultats seront diffusés sur live timing)



GOUVERNEMENT DU QUEBEC

https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/

TROUSSE D'OUTILS DE LA CNESST

https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-loisir-sport-plein-air.aspx

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC

https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces

SPORT'AIDE

https://sportaide.ca/besoin-daide/

GOUVERNEMENT DU CANADA

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html

FOIRES AUX QUESTIONS

https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/#c58763

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE

https://www.inspq.qc.ca/

ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUEBEC (ASSQ)

https://maneige.ski/

RESSOURCES

QUELQUES LIENS UTILES POUR RESTER INFORMÉ SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION





Ressources

Nous vous invitons à consulter notre page <u>Mise</u> à jour <u>COVID19</u> afin de rester informé.

Vous pouvez également vous référer au <u>plan</u>
<u>de relance PHASE 1</u> ou au <u>plan de relance</u>

<u>PHASE 2</u>.

Merci à toute la communauté du snowboard de respecter les règles et mesures afin que notre saison sur neige soit exceptionnelle!

